



Journal de La



SFR DISTRIBUTION



Juste un salaire ou un salaire juste?

PLAN RÉMUNÉRATION 2019

Notre Plan de rémunération actuel est basé sur un accord entre la direction et les partenaires sociaux et celui-ci fini le 31 Décembre 2018. Cet accord permet de garantir un niveau de prime sur une enveloppe global basé sur des résultats à performances égales.

Avant de nous retrouver dans une situation critique ET avant que la direction décide de payer ce qu'ils veulent et comme ils veulent, nous sommes repartis autour de la table des négociations pour discuter du sujet.

Après de longues tractations toutes les Organisations Syndicales représentatives chez SFRD (**CFTC**, CGT, CFE-CGC et CFDT) ont pu nous suivre pour que l'existant puisse être prolongé encore un an. Nous **CFTC** Prescripteur du plan de rémunération, signataire et présent sur les commissions de suivi, nous avons pu voir que les rémunérations sur la partie variable des collaborateurs ont été en augmentation, malgré le contexte et les aléas que nous avons tous traversés.

Donc c'est en toute logique que nous, **CFTC** Première organisation Syndicale chez **SFR Distribution** avons contribué et appuyer pour que ce Pay-Plan puisse perdurer, plutôt que d'offrir la possibilité à la direction de pouvoir instaurer quand ils veulent des systèmes de rémunérations non garanties.

1

PAYPLAN 2019

Fin des négociations et signature d'un accord sur le PAYPLAN 2019

(Voir page 1)

2

C'KDO EXCEPTIONNEL

Un crédit supplémentaire de 20€ valable en loisirs disponible sur Kalidéa

(Voir page 2)

3

DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

C'est tous les mois que nous sommes à votre écoute pour réceptionner vos questions qui seront posées à la RRH

(Voir page 3)



Offre
Exceptionnelle
20€ par salarié
Cette somme sera créditée mi-décembre C'KDO Culture & loisirs. Les salariés doivent se rendre sur le site de Kalidéa via le CE pour en bénéficier.



Facebook:

Notre page Facebook **CFTC** pour être informé en temps réel et à partager avec vos collègues.



Notre site internet:

www.cftc-sfrdistribution.net est votre site internet en plus de la page Facebook.

Mouvement Social (externe à SFRD)



Depuis le 17 Novembre 2018, la France connaît un mouvement social appelé « gilet jaune » celui-ci impacte pour certaines régions et surtout la capitale Parisienne des perturbations à répétition.

La **CFTC** a demandé à la direction de garantir avant tout notre sécurité et surtout d'anticiper les fermetures de magasin si des éléments sont connus au préalable. A titre d'exemple pour l'acte 4 prévu le 8 décembre 2018 c'est plus de 27 magasins qui ont eu une fermeture préventive.

Au vu de l'impossibilité de prévoir la fin de ce mouvement, la direction a convoqué le 4 décembre 2018 les membres du CE « dont fait parti des représentants de la CFTC » pour pouvoir permettre à certain salarié impacté de choisir un magasin de proximité si le sien est inaccessible ou de prendre une journée de CP.

Le choix doit revenir au collaborateur et c'est pour cela que nous vous informons, à compter du 1er Décembre la direction a mis en place des modalités spécifiques.

- Réaffectation des collaborateurs sur des PDV à proximités : si ce n'est pas possible pour le collaborateur choix suivant et par ordre de priorité pour le collaborateur
 - Poser des récupérations RD, HF, ou récupérer ses heures perdues dans le mois.
 - Pose de congés payés (uniquement) si journée entière.

Cela s'applique si fermeture totale ou partielle du magasin, pas de démarche sur Tempohis, c'est au manager de pointer.

La CFTC et les autres syndicats représentative SFRD sont unanimes sur le fait, que ce soit pas du ressort des vendeurs que leur magasin ferme et donc nous demandons qu'un BR soit posé mais la direction **refuse fermement**.

=====

VOUS ENGAGER AVEC LA CFTC ?



Voter

Vous élevez des hommes et des femmes dont vous partagez les valeurs. Ces hommes et ces femmes vous garantissent d'être représenté et défendu par une personne de confiance.

Adhérer

Vous vous reconnaissez dans les valeurs de la CFTC et souhaitez bénéficier des avantages liés au statut d'adhérent.

Militer

Vous participez activement à la vie de votre entreprise et améliorez les conditions de travail de vos collègues. Être militant, c'est d'abord s'engager auprès des salariés.



Quel est le rôle du militant en entreprise ?

Le militant en entreprise défend les intérêts des salariés et négocie les conventions et accords collectifs. Il peut également présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

SOMMES-NOUS PRÊT CHEZ

SFR DISTRIBUTION ???

Le prélèvement à la source qui s'appliquera pour tous dès le 1er Janvier 2019 sachez que :

La **CFTC** a montré ses inquiétudes sur ce nouveau système de prélèvement d'impôt sur vos revenus, les interrogations concernent avant tout en cas de problème qui contacter et comment réagir ?

Si la **DRH** se montre confiante sur la mise en place et le suivi correcte, on est pas moins inquiet.

Sur nos inquiétudes, la direction nous a informé que la partie « prélèvement à la source » sera sous-traitée par **ADP** (gestionnaire déjà de nos bulletins de paie).

Cependant comme l'indique le document reçu par DIGIPOSTE ou Courrier à domicile sur la fiche de paie fin novembre, le seul interlocuteur sera votre centre des impôts pour toutes modifications du taux de prélèvement.

vous pouvez aussi joindre le CALL-CENTER ADP au 03 20 99 77 16 ouvert de 9h-13h

Dans ce cadre, la direction va réaliser sur votre bulletin de paie du mois de décembre une préfiguration de ce que pourra être le montant du prélèvement à la source.

Cette simulation présente les trois nouvelles lignes qui figureront sur les bulletins de paie et intègre d'ores et déjà le dernier taux réel de prélèvement transmis par l'Administration Fiscale.

A noter que cette préfiguration, réalisée sur les bulletins de salaire du mois de décembre 2018, est sans impact sur le montant des salaires qui sera réellement versé au cours de ce mois.

On vous invite vivement à vérifier dans cette simulation le taux appliqué, c'est le dernier qui a été transmis par l'Administration Fiscale pour SFRD. Si des modifications doivent être apportées à ce taux, sachez que vous devez vous rapprocher sans délais de votre centre des impôts. En effet, pour rappel, SFR DISTRIBUTION n'est pas habilité à modifier ce taux.

Pour toute question relative à ces nouveaux formats de bulletin de paie, une cellule dédiée, accessible par email, est à votre disposition : assistancePas@sfr.com

PRÉFIGURATION DU PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE SUR VOTRE BULLETIN DE PAIE.

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	Simulation après le nouveau prélèvement à la source	Simulation net à payer après impôt
2691.80	312.12	2379.68

Le « net à payer avant impôt sur le revenu »

2691,80€

INDIQUERA
le montant de votre salaire sur lequel sera déduit l'impôt

La « simulation du montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source »

312,12€

CORRESPONDRA
au montant qui vous sera prélevé en appliquant le taux communiqué par l'Administration Fiscale

La « simulation net à payer après impôt »

2379,68€

INDIQUERA
le montant du virement après déduction du montant de l'impôt

CFTC CONNECTÉ A 100%

Dans un monde qui bouge, un syndicat se doit d'être proche de ses adhérents et militants, et ce, quel que soit leur moyen de communication privilégié.

Twitter, Instagram ou encore Facebook, autant de nouveaux moyens de communication qui ont fait leur entrée dans notre vie ces dix dernières années.

Désormais indispensable et inhérent à notre quotidien, ces nouveaux médias constituent un outil clair et simple d'information ainsi que de proximité. Quoi de plus naturel dès lors, pour un syndicat proche de ses adhérents que d'occuper ces nouveaux champs de communication. Actus, décryptage, témoignages ou portraits, autant de contenus à découvrir sur nos différents comptes.

Facebook : @cftcsfrdistribution

Twitter : @cftc_sfrdistrib

Instagram : cftcsfrdistribution

Site internet : www.cftc-sfrdistribution.net

Alors restés connectés et abonnez-vous



La CFTC est la première Organisation Syndicale au sein de :

SFR Distribution, TF1, Décathlon, Auchan, Éram, Boulanger, Leroy Merlin, Sanofi groupe, Lafarge, Ernst & Young...



Avez-vous des remontées à nous faire part ???

Nous restons disponibles pour vous aider et vous accompagner. La CFTC SFRD actifs sur le terrain avec ces élus vous invitent à leur écrire sur la page Facebook en privé ou directement à vos Délégués Syndicaux qui s'occuperont si nécessaire de vous rediriger vers les bonnes personnes



cftc-sfrd@sfr.com



BON A SAVOIR :

FUTUR PROPRIETAIRE OU PROPRIETAIRE, VOTRE EMPLOYEUR VOUS AIDE

- Vous vous demandez si votre situation financière vous permet de devenir propriétaire ?
- Vous souhaitez acheter votre résidence principale?
- Vous souhaitez faire des travaux d'agrandissement, d'amélioration, d'adaptation, de rénovation ?

- Vous faites face à un déséquilibre financier?

N'hésitez pas à solliciter l'assistante de service social qui saura vous informer, vous orienter, pour trouver la solution adaptée à votre situation, votre projet, vos besoins.

Email : assistantesociale@sfr.com

LES NÉGOCIATIONS EN COURS :

Vous avez élu la CFTC pour être présent a ces réunions et pour votre information en ce moment :

Négociation sur le CSE : cet accord est pour cadrer les prochaines élections

Négociation pour avoir une future prime de participation.

REUNION SUR LE MOIS DE DÉCEMBRE :

Délégué du Personnel : 17 Décembre Pensez à envoyer vos questions en amont

Reunion du Comité Entreprise: Jeudi 20 Décembre 2018

Commission Logement: 10 Décembre 2018

Nous avons des personnes présentes dans chaque réunion et commission.



Salariés, vous vous sentez seuls ?



Syndicat CFTC

plus que jamais, à vos côtés!

Vos élus CFTC SFR DISTRIBUTION à votre écoute ET accompagnement :

Thierry Geoffrin

RPV à SFR République (Paris)

Tel : 0609606645

Email : thierry.geoffrin@sfr.com

Mandat : **Délégué Syndical + RS au C.E**

Elodie PETON

RPV à SFR Val D'europe (Paris)

Tel : 0612103830

Email : elodie.peton@sfr.com

Mandat : **Délégué Syndical + Membre CHSCT + élu C.E**

Claude KING

Conseiller à SFR St Grégoire (Rennes)

Tel : 0627882696

Email : claudio.king@sfr.com

Mandat : **Délégué Syndical + Secrétaire CHSCT + Membre Aide au Logement**

Linda DJERA-MASLAH

RPV à SFR Brétigny Sur Orge (Paris)

Tel : 0646464847

Mandat : **Délégué Syndical**



REPRÉSENTANT SYNDICAL CHSCT

Jeremy CALVEZ

Coach Formateur **IDF**

Email : jeremy.calvez@sfr.com

Mandat : RS CHSCT SFRD

ÉLUE COMITÉ D'ENTREPRISE

Sandrine GIOVACCHINI

Chef Des Ventes (DR)

Email : sandrine.giovacchini@sfr.com

Mandat : Elue C.E et Trésorière SFRD

DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

Christophe THOMASSON

Vendeur SFR Grenoble Rue de Bonne

Tel : 0688161997

Mandat : DP + Membre Aide au logement

MEMBRE CHSCT

Marine REFF

Vendeuse SFR Lormont

Email : marine.reff@sfr.com

Mandat : CHSCT



cftc-sfrd@sfr.com

Fédération CFTC des Postes et Télécommunications
100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif
01 43 90 21 81 secretariat@cftc-postelecom.org



Je soussigné(e) :

Madame ☐Monsieur

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :	Ville de naissance :	Département :	Pays :
Domicile :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone portable :		Téléphone fixe :	
e-mail :			

déclare adhérer à la Fédération CFTC des Postes & Télécommunications
à la date du :

Nom et adresse de l'entreprise :					
Département du lieu de travail :			Profession :		
Secteur public ☐	Secteur privé ☐	Cadre ☐	Actif ☐	Retraité ☐	Chômeur ☐
Temps partiel %	Salaire mensuel :		Contact à la CFTC :		

Le montant mensuel de la cotisation est égal à 0,61% du salaire net mensuel

Pour un temps complet et sous réserve d'application du minimum confédéral

La cotisation donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% de son montant

Signature :

Prélèvement des cotisations	Mensuel ☐	Trimestriel ☐
-----------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFTC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFTC.

☐ Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Identifiant créancier SEPA FR56ZZZ391561	Référence unique de mandat n° INARIC :
Code IBAN du compte crédité (créancier) :	FR 76 1548 9048 1900 0764 2660 190
BIC : CMCIIFR2A	

Débiteur

Créancier

Nom :	Fédération CFTC des Postes & Télécommunications
Prénom :	100 avenue de Stalingrad
Adresse :	94800 Villejuif

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

[illegible]

Prélèvement récurrent ☒	
Fait à :	Le :
Signature :	

Les informations demandées sont nécessaires à des fins d'obligations législatives, réglementaires ou de gestion.

Conformément à 'article 27 de la Loi 79-17 du 02 janvier 1978, vous pouvez disposer d'un droit d'accès et de rectification qui vous concerne.